



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 075-267500049-20241220-CA_2024_12_11D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 00011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de l'avenant à la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et chantier d'insertion Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » porté par le Pari des possibles pour l'année 2024.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu la convention de mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion Bio Nettoyage « les chariots qui brillent » entre Convergence France et le CASVP au titre de l'année 2024 ;

Vu le projet d'avenant à la convention de mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion Bio Nettoyage « les chariots qui brillent » entre Convergence France et le CASVP au titre de l'année 2024 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention entre Convergence France et le CASVP en vue de la mise en œuvre du programme Convergence au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent » pour l'année 2024.

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant à la convention entre Convergence France et le CASVP, en vue de la mise en œuvre du programme « Convergence » au sein de l'ACI Bio nettoyage « Les chariots qui brillent », pour 2024.

La Directrice Générale du CASVP

Jeanne SEBAN

P/ La Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE